L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 27 OCTOBRE 1891.

PETITES ANNONCES.

DIVERS.

5c. HUIT CENTS. 5c.

Il n'est fait pas de changement dans la qualité. Meilleurs stoves gazoline, même qualité que ceux vendus par tous les autres pour 12 et 18 cents. Réparations faites par des mécaniciens habiles. Ordres par la poste francs de port. Téléphone 76. J. J. Paquette, 166 rue du Camp, à côté de l'église St-Patrick.
18 oct—

L. AUDURIER & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an

Le prix le plus élevé payé pour des meubles antiques, pianos, desks, comptoirs, vitrines, les contenus de résidences. 40 rue Royale.
17 oct—

DEMANDES.

On demande—Une gardienne d'enfant pouvant parler un peu l'anglais. S'adresser au No 277 avenue Jackson, de 9 heures A. M. à 2 heures P. M. 27 oct—2f

On demande un garçon de 12 à 15 ans au barber shop, rue Carondelet No 6.
27 oct—1f

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée connue comme le cottage double No 366 rue Marais.

Succession de Mme Alex. E. McClelland.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33.719.—En vertu d'un ordre de vente daté du 8 octobre 1891, d'un ordre amendé en date du 19 octobre 1891, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 novembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue St-Bernard, les rues Plauché (maintenant Marais) Columbus (anciennement Mystérieuse) Villeré et Laharpe et désigné comme lot No 2 sur une esquisse ou certificat d'arpentage faite par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 13 septembre 1856 et annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant P. Lacoste, ex-notaire en cette ville, le 24 septembre 1856, lequel dit lot mesure, d'après une esquisse et un arpentage fait par [illegible] de L'Isle, voyer en date du 15 octobre 1891, et enregistrés au bureau du shérif civil, trente pieds dix pouces de face à la rue Marais (anciennement Plauché), sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété achetée par feue Marie Félicité Charbonnet, femme décédée de Alexander Robert McClelland, de Célestine Génois, veuve de Joseph Soniat. Acte pardevant Antoine Doriocourt, notaire, le 15 octobre 1883.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit en deux paiements égaux, l'acquéreur fournira des billets portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente et garantis par hypothèque et lien du vendeur. L'acte de vente contiendra les clauses de garantie usuelles, pourvues dans les ventes à crédit telles que 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour les dits billets, devra faire assurer la bâtisse vendue pour le montant de la portion de crédit et le transfert de la police d'assurance aux détenteurs des billets, etc.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
20 oct—20 27—nov 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de comptes ouverts, etc.

Jay & Vaught vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28.933—En vertu d'un ordre de vente daté du 20 octobre 1891, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 2 novembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de comptes ouverts, etc d'après une liste enregistrée dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 oct—21 24 29—nov 2

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charles Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,986—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le troisième compte provisoire présenté par les exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27oct—27 31 nov3

Succession de Paul Deléry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33.734—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par George Deléry, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 oct—23 28—nov 1

Succession de Mme Odile Morel, femme d'Eugène Petit, et d'Eugène Petit.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33.103—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Paul Emile Cloin, exécuteur testamentaire datif et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 oct—11 16 20

Succession de Geo. W. Schumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33.748.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Jacob L. Schumann administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 oct—22 27 31

Succession de Marie Louise Homan, veuve d'Euphémon S. Roman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31 862—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Emile St-Martin Breton, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14oct—14 18 23

Succession de Henry Hefner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,771—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 oct—15 21 24

Succession de W. L. Palmer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,158—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John M. Baldwin, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour:
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10oct—10 15 19

AVIS AUX CREANCIERS.

Charles Drefurges vs. ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,890—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par John R. Pleteo, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17oct—17 22 25

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,518—Division E—Adolph Keitel vs ses créanciers—Aux créanciers de Adolph Keitel et à toutes autres personnes intéressées—Salut: Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion des créanciers dans cette affaire, au bureau de W. Morgan Gurley, notaire, le 9me jour de novembre 1891, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit Adolph Keitel, élire un syndic et voter sur son application pour une décharge, et sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises.

Par ordre de l'Honorable
FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E., siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
6 oct—6 at 9 nov

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 26 OCTOBRE—CLASSE No 253
Tirage de 4 heures P. M.

27	18	21	12	64	5	20	61	42	44	31	58

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature. Ce 26 octobre 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes les succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et **les grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures]

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 10 NOV. 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS.

1 Lot de...$300,000, soit	$300,000
1 Lot de... 100,000,	100,000
1 Lot de... 50,000,	50,000
1 Lot de... 25,000,	25,000
2 Lots de... 10,000,	20,000
5 Lots de... 5,000,	25,000
25 Lots de... 1,000,	25,000
100 Lots de... 500,	50,000
200 Lots de... 300,	60,000
500 Lots de... 200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de...$500, soit	$50,000
100 Lots de...$300,	30,000
100 Lots de...$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100,	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payerons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES, la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance de lots annoncés.

ATTENTION, Clubs de Ward!

Les Clubs de Wards des différents Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, participant dans la grande démonstration et procession aux flambeaux, le MARDI SOIR, 27 OCTOBRE 1891, se réuniront comme suit:

PREMIER WARD.

Les Premier et Deuxième Precincts s'assembleront au Annunciation Square. Le Troisième Precinct, coin des rues Race et Magazine. Les Quatrième et Cinquième Precincts, coin St-Charles et Melpomène. Sixième Precinct, coin des rues Melpomène et Howard.

Les Premier, Deuxième et Troisième Precincts joindront les Quatrième, Cinquième et Sixième Precincts coin St-Charles et Melpomène.

C. TAYLOR GAUCHE,
Président du Club Central Démocratique du Premier Ward.

DEUXIEME WARD.

Le Premier Precinct partira de la tête du Marché Ste-Marie, montant Tchoupitoulas à Thalie à Annonciation à Calliope à St-Charles au Lee Circle.

Le Deuxième Precinct partira de l'encoignure Julie et Camp, Magazine à Erato à Annonciation à Calliope à St Charles au Lee Circle.

Le Troisième Precinct partira de l'encoignure Calliope et Carondelet, à l'avenue Howard à Baronne à Erato à St-Charles au Lee Circle.

Le Quatrième Precinct partira de l'encoignure Erato et Dryades, à Rampart à l'avenue Howard au Lee Circle.

Le Cinquième Precinct partira de l'encoignure des rues Clio et Liberté.

Le Sixième Precinct partira de l'encoignure des rues Clio et Magnolia.

R. C. DAVEY,
Président du Club Central Démocratique du Deuxième Ward.

TROISIEME WARD.

Premier et Deuxième Precincts partiront de la Salle Griffin, rue Girod, près Tchoupitoulas. Troisième et Quatrième, de la Salle Burke, coin Girod et Rampart.

Cinquième, Salle Peydras, coin Poydras et Liberté.

Sixième, Salle Ford, coin Lafayette et Magnolia.

Septième, Salle Uala, coin Commune et Robertson.

Huitième, Salle Sullivan, coin Bertrand et Peydras.

Neuvième, Salle Berry, coin Gasquet et Claiborne.

Dixième, Salle People's, coin Gravier et Miro.

Onzième, Salle Doyle, coin Broad et Gasquet.

REMY KLOCK,
Président du Club Central Démocratique du Troisième Ward.

QUATRIEME WARD.

Premier Precinct—51 coin Bienville et Passage de la Bourse.

Deuxième Precinct—Coin Dauphine et Bienville.

Troisième Precinct—Coin Douane et Marais.

Quatrième Precinct—Coin Bienville et Roman.

Cinquième Precinct—Coin Conti et Galvez.

Sixième Precinct—Coin Bienville et Broad.

DAN REES,
Président du Club Central Démocratique du Quatrième Ward.

CINQUIEME WARD.

Place Congo.

JULES A. BONNAFON,
Président du Club Central Démocratique du Cinquième Ward.

SIXIEME WARD.

Salle du New Lusitanos—Rue Dauphine, entre Hôpital et Quartier.

A. L. TISSOT,
Président du Club Central Démocratique du Sixième Ward.

CLUBS DU SEPTIÈME WARD.

Butler Rangers, à la Salle Keppler, rues Decatur et Français.

Butler Guards, à la Salle Jacobs, coin Remparts et Français.

McEnery Guards, Salle DeLatour, rues Villeré et Français.

Workingmen's Democratic Club, coin des rues Lapeyrouse et Miro.

Gentilly Rangers, coin Laharpe et Chemin de Gentilly.

CHAS. A. BUTLER,
Président du Club Central Démocratique du Septième Ward.

HUITIEME WARD.

McEnery Guards—Coin Champs-Elysées et Chartres.

Brady Guards—Coin Champs-Elysées et Royale.

Pendergrast Guards—Coin Champs-Elysées et Villeré.

Stoney Owen Guards—Coin Champs-Elysées et Claiborne.

Tous les clubs ci dessus se formeront aux endroits mentionnés.

Point de départ—Coin Champs-Elysées et Royale.

ARTHUR DUNN,
Président du Club Central Démocratique du Huitième Ward.

NEUVIEME WARD.

Premier Precinct: McNulty Hall, coin des rues Enghien et Levee.

Deuxième Precinct, Thomas Hall, Dauphine, entre Elysian et Désiré.

Troisième Precinct, coin Dauphine et Pelagie.

Quatrième Precinct, Morgan Hall, coin Dauphine et avenue Jourdan.

Cinquième Precinct, Kramer Hall, Enghien, entre Urquhart et Villeré.

Club Central du Ward, Dauphine, entre Elmira et Désiré.

HUGH CAIN,
Président du Club Central Démocratique du Neuvième Ward.

DIXIEME WARD.

Salle Club Central Démocratique du Dixième Ward.

Nouvelle Orléans, 25 octobre 1891.

Les clubs de precincts du Dixième Ward se réuniront en leurs différents quartiers-généraux, le Mardi soir, 27 octobre, à 7 heures, et se formeront dans l'ordre suivant:

Workingmen's Club du Premier Precinct se formera et marchera de la rue Jackson à Chippewa où il se joindra au Farrell Guards du Premier Precinct, Ces trois clubs se formeront en ligne et marcheront rue Jackson jusqu'à Laurel où les David Glover Guards du Troisième Precinct se formeront en ligne et marcheront rue Jackson jusqu'à Magazine et Joséphine où les clubs du Quatrième Precinct se formeront en ligne.

La marche sera de Magazine à St André, de St-André à St-Charles, où il se joindront au Posey Guards du Cinquième Precinct, au Huff Guards du Sixième Precinct et au Jake Rehme Guards du Septième Precinct. De ligne une fois formée, les clubs marcheront coin des rues St-Charles et Canal.

Par ordre de

PETER FARRELL,
Président du Club Central Démocratique du Dixième Ward.

ONZIÈME WARD.

Second Street Rangers, rues Dryades et Deuxième.

Whippoorwill Guards, rues Deuxième et Howard.

W. J. McGEEHAN,
Président du Club Central Démocratique du 11me ward.

DOUZIÈME WARD.

Un Club se formant au coin des rues Magazine et Marengo, à la Salle Jefferson.

Un Club se formant au coin Magazine et avenue Louisiane.

JOSEPH BATT,
Président du Club Central Démocratique du 12me ward.

TREIZIEME WARD.

Premier Precinct, coin des rues Valence et Tchoupitoulas.

Deuxième Precinct, coin des rues Valence et Magazine.

Troisième Precinct, coin des rues Valence et St-Charles.

ED. DILLON,
Président du Club Central Démocratique du Treizième Ward.

QUATORZIEME WARD.

Premier Precinct, coin Laurel et Exposition Boulevard.

Deuxième Precinct, coin Hurst et Calhoun.

J. T. REEDER.
Président du Club Central Démocratique du Quatorzième Ward.

QUINZIEME WARD.

Marché St-John, Alger.

L. J. PETERSON,
Président du Club Central Démocratique du Quinzième Ward.

SEIZIEME WARD.

46 rue Burdette

H. HARMEYER,
Président du Club Central Démocratique du Seizième Ward.

DIX-SEPTIEME WARD.

Coin St Charles et Dublin—Dépôt de Carrollton.

W. E. WILLET,
Président du Club Central Démocratique du Dix-septième Ward.
25 oct—2f

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
BANQUE DU PEUPLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS,
A la clôture des affaires, mardi soir, 30 juin 1891.

Comptant	$709,748 65
Change	81,735 22
Prêts sur demande et escomptes	1,594,305 50
Actions	28,862 50
Propriétés foncières	33,868 00
Total	$2,448,114 97
Fonds-capital	$800,000 00
Profits non divisés	242,163 97
Dépôts individuels	1,804,353 00
Dividendes non payés	1 399 00
Total	$2,448,114 97

Moi, A. S. BRAUD, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, du mieux de ma connaissance et de ma croyance.

A. S. BRAUD, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 30 juin 1891.
[Signé] ANT. DORIOCOURT, Notaire.
1er juil—

THE NEW-ORLEANS BEE,
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, [illegible]

RALLIEZ-VOUS! RALLIEZ-VOUS!

DÉMOCRATES!

GRANDE DÉMONSTRATION

—ET—

Procession aux Flambeaux

DANS L'INTÉRÊT DE LA CANDIDATURE DE

SAMUEL DOUGLAS McENERY

Pour Gouverneur de la Louisiane,

—A LA—

NOUVELLE-ORLEANS,

—LE—

Mardi Soir, 27 Octobre,

PARTANT A 7:30 HEURES PRECISES.

Hon. A. L. TISSOT, Grand Marshal.

AIDES.

Les messieurs dont les noms suivent ont consenti à servir d'Aides au Grand Marshal:

James S Richardson, Gén John G Hazard, H F Baldwin, Delord Burthe, Hon P Léonce Bouny, Hon G W Nott, A H Steward, Joseph Dinkelspiel, E T Manning, Gus Bonligny, John Holmes, W S Dudley, R S Day, Hon T S Elder, Capt John Hanna, W J Rhodes, Hon Edward Fenner, Jas I Day, T J Stewart, Dr G P Wilkinson, Thomas Brulatour, E D Norès, Paul de Fuentes, Hon Emile Dupré, Hon C T Soniat, George Paleton, A Bonnecaze, Hon Pierre Lanaux, C H Hamilton, Gén Phil Buchanan, Chas LeBreton, Oscar Robin, John F Patton, Henry Kamfade, Col A W Hyatt, Emil Kahn, Ben Binderwald, Geo Kernan, Jas Huft, Wm Smith, Ben Patten, Pat Hurley, Aug Schreiber, J H Castles, John Weinig, D Amero, E Franke, J T O'Leary, Jas O'Leary, D D Hockney, A A Pierre, Jas Carl, Dave Hughes, Fred Miller, M Dunn, Frank J Mathew, T Dunn, J. Dab Winship, E P Prudhomme, Guy Honor, Pat Sullivan, W J Curtis, A J Friess, Henry Prados, Emile J O'Brien, Hon A Lambert, John Mioton, Chas E Van Wickle, Q Valeton, R J Sertvan, Chasee Chaffe, B Danot, Jas Magh's, S J Rass, W T Barcelo, Ed Bosech, Y Albrecht, Frank Wallace, C Lemann, C Hoffmstein, J W Baddeaux, Pat Nugent, J H Brune, J Kassel, A Kassel, G Ka sel, W King, A Phillips, L Punchet, J Cook, Geo Hanewell, Jos A Zimmermann, Thos J McCarthy, P Lobell, Wm Lahring, E Duebell, Hugh Stewart, E Trie, Ed Geary, Jas Geary, F Weebe's, Wm Geary, O Ernandez, J Cenise, E Blum, Geo D Moore, W H R yinolds, Maurice Levy, U Kern, W L Wooten, Sam Henry, T G Kilkenny, Chas Hernandez, T P Leathers Jr, John M Stewart, A Katz, W Y West, J Rosenthal, C Vairin, Aug Balsup, Irwin Jamison, E T Leake, Peter Blaise, J M Baldwin Esq, E R Strean, E R Hackney, W A Brand, Geo O'Connell, James Buckner, W O H Robinson, Col E E Rivers, Horace Fletcher, F Nalette, Jno S Rainey, Gus Chapman, A B Malledmond, A B Raine, Wm Foote, Peter Blake, A Twioyler, E Vance, Capt A K Miller, Capt H M Isaacson, J A De Blanc, Geo E Apps, Jos Levy, Emile Fisher, Jos L Spell,

William Mahle, E Conery Jr, Fred G Myles, W F Pinckard, Geo A Chiapella, Leonard M Finlay, William Palfrey, Thomas Bally, John E Rossnd, Sam'l Delgado, J Geo Sobreiver, Ford Marks, Col E B Wheelock, Capt Chas M Green, Major Robert Strong, T A Marshall Jr, E Bleakly, Col Jos A Walker, Robt Maxwell, Frank Beck Jr, Numa Lacoste, Arthur Mandes, Aristide De vaille, Hon J Numa Augustin, Belmont Serres, Eleore Dufour, J C Ahrams, G L Travers, A O Poeson, Jules Tayés, Camillus J Meyer, O B Sansom, Esq, W T Benedict, E F Del Bondio, A Luna, T A Miller, Jas S Wilson, Geo Clinchey, J Follman, Chas Hanco, Aug Feuterman, A Oeschger, Robt Schreiber, J P Loival, W B Wilson, Ed L Silvo, H Hansen, Chas Genella, D J Dunn, A Barendschon, R M Keen, D A Hackney, J E Miller, Wm Miller, Tom Sheen, J D Taylor, H Chas Fourton, A M Delavallade,

A Whalen, M D Gardener, A B Magimuis, Chas De Lesane, Chas H Heck, F S Calnon, Chas Cavarre, U L De Fuentes, F Dejont, James W Rose, L Lacombe, Horace Gumble, L Fraiche, T O'Neil, Jno Hughes, Jas Mullaney, Wm Mullaney, Jas O'Rourke, Wm Hoffmstein, J Yoseye, F H Maggio, A Meyers, John McNally, E Boad, H M Nugent, Jas T Shelly, R A Phillips, F Kessel, S Ryckmann, E Benson, Peter Quirk, R R Bargees, G H Stockton, A Fitsch, C Fletcher, John Groff, John Mathis, Tho's Mathis, John Myers, John Meyers, J J Metzler,

P Lafon, J Brunk, Jas Taylor, W Lewis, W J Scheriever, Isidore Rane, D B Martines, L Michaeles, Wm Breinscher, J L O'Connor, Aug Conturie, B B Howard, F Centurie, S Rosenthal, R B Vairin, F Katz, D G Baldwin, Wm Rogers, Oliver Lecorgne, Ernest Fraget, E L Malmondo, G E Guillette, W H Chaffe, Newton Buckner, Maurice Kenny, A Behrensen, E Katz, E K Craig, K B Wheeler, John Herter, Ed G Scheider, Louis Graham, A Ballwin Jr, Louis Hice, W W Charlton, P L Girault, R Kern, R Moeimel, Hon I N Marks, P A Tebary, M F Dunn, O S Fisher, L H Gardener, Jr., Sterling B Gardener,

Marcus Feullien, John McDougall, B F Glover, Hon Lloyd Posey, Roger Generally, T S Monetier, Chas S Desportes, Geo Vautier, Paul Vautier, W W Calhoun, W J Carter, Hon A Delavigne, John G Oeg, L E Comse, C B black, Hon A C Landry, Maurice W Newman, M Gutmann, Maj J A Chalaron, Samuel H Bell, Jno V Moore, Jno J Finney Esq, Gen J G Hegarty, Thos Duffy, Dr Jas F Finney, Andrew J Murphy, Hy Laberre, J B McGinty, L H Poncine, W T Devan, Victor Latour, Jas A Punch, Ad Dugue, Randall Dugue, Lucien De Bays, W E Bradway, Chas Centourie, Marsh Goslin, E E Violett, Jno Hernandez, G Lalfedeur Jr, R W Foster, James Thibaut, Armand Duravel, Arthur Lémont, E W Burton, R B Rice, Col T Herndon, J T Shaw, Philip Nott, Dan Edwards, Bea Thibodeaux, Paul Balloq, John Wogan, Chas J Reynes, Eugene Duoré, R C Shields, T F Turnbull, Ed A Shields, J W Woolfolk, Selim Barnett, Alphonse Lederer, Aristide Boutté, E H Bright, J E Glenny, Raoul Bonnot, G W Nott Jr, C K McNeil, Geo Lewis, Geo Cloal, Hon T F Turnbull, Robert Aikman, Geo Han'on, Capt J S Hanna, Geo R Sears, J W Petrax, J T Afray, Hon L O'Connell, J K Borland, E H Caufield, Jno H Moulin, Jr, J W Townsend, Phoenix A DePass, M J Melvihill, J M Trewenfeld, Albert H DePass, J L Prudhomme, Jac Trautman, L T D Louig, C S Merciér, Thos Borge, James Kearney, John Schoen, Raymond Otero, Daniel Noll, Thos Doyle, Jno Spellman, Jacob Arnold, George Delamore, Louis Walnstefer, James S Grinage, Felix P Foode, Louis Poché, Wm M Levy, Sam Kearney, J Henry Leery, James E Foster, Jules Babin, G H Kent, P J Hagan, Jas Hoppe, Dennis Haggerty, Thos White, Charles Dixon, P F Burke, George Marks, Joseph A Manning, Hon Chas Drolla, Capt Frank Williams, Louis Sport, Chas Tillus, Louis Leonard, Peter Graham, Wm Newman, Victor Latour, Léon Bordeau, Major V G DeLisle, Louis F Paquette, A C Denis, C C Piper, Jr, W F Lawler, Jno M McNulty, Blair Jamieson, John Gillan, J D Farrell, Jas Dwyer, W W Crane, Jos Smith, J Tomny, P A Donnelly, Pat Leavans, Gus Heingartner Jr, John McConnell, Q D Cane, M Keeny, B Haring, J O'Leary,

Jules Aldige, Jr, Maurice Generelly, Louis A Adam, Emile Ravant, Joseph Oliver, Frank Lamothe, Henry Antoine, Y E Haistre, J. J. Kearick, R G Eyrich, J A Valle, Edgar Moulton, A Wolf, Jas Hawkins, Thos B Underwood, Henry Kahn, A Moelin, C B Lavillebeuvre, J E Nechten, Cortes DeRussy, Maj Thos Henry, W Lonsdale, L A Konig, L O C Puckette, E J Barrow, W E McNeil, C S Pearson, Geo D May, L W Fournier, Geo B Penrose, T L Macon Jr, Foster De Baye, Frank Emmett, Paul Haller, John Hieger, E Gauseboras, Henry Haller, Lucien Monrose, T H Lyons, Honoré Descoomme, Albert Toledano, John Delhonde Jr, Jules Durel, Jules Cassard, Col J C Denis, Carl Kohn, Gus Lehman, W F Evarts, Jos Legendre, Louis Greenleaf, Arthur Thibaut, Geo Bernard, John Wogan, Julius Vairin, Harris Lewis, Abe Mayer, W B Wasson, W S Hoskins, Joe Geier, P Pepini, Eugene J. Forstall, Henry Abraham, Alfred Moulton, C S Lewis, J C Caronez, Chas Gortshaux, Frank Claat, Bernard Klotz, Martin Behrman, Manuel Abascal, Jno Kevlin, W Haap, James J Schmidt, W H Churchill, B L Barrow, Henry C Ramos, Louis McLaughlin, Dr Wm H Watkins, W O Grant, Hon C H Schenck, Chas A Fish, Richard Flower, Jr, Simon Berkson, Chas S Baddeck, A Pradhomme, L LeBreton, Armand Quere, Peter Malbary, Jr, John Crimons, Victor Mason, Thos Flynn, Sim Bahm, F B Trilley, Beal Hammond, James Blandon, Jules G Manshe, Chas Koebel Jr, Chas J Hauer, John T Callahan, James D Denover, B L Twitchell, P Kelley, M Culligan, A B Levell, F B Caulfield, Jas Ball, T L Kess, J B Monchon, Roger Faustain, John J. Driscoll, Theodore Viellie, Peter Bolton, M Ceetes, Dr Chas Beeman, Hon Chas Noel, Jacob Siesing, Jacob Hoth, Frank Hample, John McDonald, M O'Shaughnessey, J J McGinty, L L Lahatt, Case P Chapman, John Rolls, Théodore Crawford, Prentis Edrington, Frank Varden, W F Lawler, Ed Burke, E S Whittaker, Wm Schaibel, Pat Close, Wm Morgan, D Natal, A Fugent, Frank Kesner, Andy Ruenas, Jno Fogarty, Con Feegan Sr, Geo W O Connor, M McLoughlin, J McGouldrick, Thos Shanghnessy

FORMATION.

Premier et Deuxième Wards—Rue Carondelet, la tête se reposant à Canal, s'étendant au sud.

Troisième Ward—Côté sud de Canal, la tête se reposant à Baronne, s'étendant à l'ouest.

Quatrième, Cinquième et Sixième Wards—Côté nord de Canal, la tête se reposant à Royale, s'étendant à l'ouest.

Septième, Huitième et Neuvième Wards—Côté nord de Canal, la tête se reposant à Royale, s'étendant à l'est.

Dixième, Onzième et Douzième Wards—Côté sud de Canal, la tête se reposant à St-Charles, s'étendant à l'est.

Treizième, Quatorzième, Quinzième, Seizième et Dix-septième Wards—Rue Camp, la tête se reposant à Canal, s'étendant au sud.

Grand Marshal et Aides—Rue Canal, côté sud, entre St-Charles et Baronne.

ATTENTION!

Les aides sont requis de se rapporter au Grand Marshal promptement à 7:30 heures à la statue Clay.

Tous les clubs prenant part à la procession sont requis de marcher en colonnes de quatre.

Le signal du départ de la procession sera 48 coups de canon tirés de la tête de la rue du Canal.

ITINÉRAIRE:

Montant St-Charles à Jackson, à Magazine, à Julia, à Camp, à Canal, côté sud de Canal à Remparts, à Esplanade, à Royale, à Canal, où la procession sera disloquée.

A. L. TISSOT, GRAND MARSHAL.

—DE LA—

People's Slaughter-House and Refrigerating Company.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle Orléans.

QUE L'ON SACHE, que ce dixième jour d'octobre, de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt onze, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique le cent seizième, par devant moi, Joseph D. Taylor, notaire en la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci-après nommés et soussignés ont comparu individuellement les différentes personnes dont les noms figurent ci-après, lesquelles déclarent respectivement que, agissant en vertu des dispositions des lois de cet Etat, et spécialement de la loi No 36 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pour l'année mil huit cent quatre-vingt-huit, approuvé le 29 juin 1888, relative à l'organisation de corporations fondées pour l'exécution de travaux d'utilité publique et d'amélioration, elles se sont accordées, et par ces présentes s'accordent et se lient, conjointement avec toutes autres personnes qui pourront plus tard s'associer avec elles, pour organiser et constituer une corporation et corps politique en droit à l'effet d'exécuter, en vertu de leur accord et de leurs conventions, les plans qu'ils se proposent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom social de cette association et corporation sera celui-ci: PEOPLE'S SLAUGHTER-HOUSE AND REFRIGERATING COMPANY; elle se perpétuera sous le nom ci dessus pendant une période pleine de quatre-vingt dix-neuf ans à partir de la date de l'exécution des présentes; elle pourra négocier des contrats, poursuivre en justice et être poursuivie; employer un sceau officiel, qu'il lui sera loisible d'annuler ou de modifier à son gré; détenir, recevoir, affermer, acquérir, transférer et vendre, aussi bien qu'hypothéquer, toutes espèces de biens meubles, immeubles ou mixtes; emprunter ou prêter de l'argent, et donner et recevoir des titres en garantie; accepter et vendre toutes inventions qu'elle jugera convenable pour l'exécution de ses plans; nommer et désigner par le ministère de son Conseil de Direction tels agents qu'exigeront les intérêts et l'exploitation de ladite corporation; établir des règlements pour l'administration de ses affaires, et les changer et modifier quand elle le jugera à propos.

ARTICLE II.

Le domicile légal de cette corporation et le lieu où elle opérera est la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane. Les assignations et notifications légales seront adressées au président de la corporation. Dans le cas de sa mort, de son absence ou de son incapacité d'agir quelconque, les assignations et notifications ci-dessus seront transmises au vice-président ou au secrétaire.

ARTICLE III.

L'objet pour lequel cette corporation est fondée et la nature des affaires qu'elle doit exploiter consistent à abattre, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, des animaux destinés à l'alimentation publique, et à établir des appareils réfrigérants pour toutes les industries, en y comprenant l'emmagasinage, l'importation et l'exportation; à construire, acheter, employer, entretenir, posséder et exploiter un établissement d'expédition, avec tous les bâtiments, les dépendances et appareils nécessaires pour débarquer, mettre en parc, abriter et abattre toutes sortes d'animaux destinés à l'alimentation; à construire, employer, entretenir et exploiter un établissement pour la fabrication de la glace et d'autres substances réfrigérantes, dans le but de conserver et de congeler les quartiers d'animaux abattus ou importés, à vendre la viande, le sang, les débris, restes, et autres produits provenant de l'abattage; à disposer de l'exercice des droits et privilèges concédés par la ville de la Nouvelle-Orléans aux sieurs A. J. Forstall, Pierre Lanaux, John W. Westerfield et John T. Lesne ou leurs représentants par l'ordonnance No [illegible] adoptée par le Conseil de Ville le 21e jour de mars 1891, et amendée par l'ordonnance No 5,242, adoptée par le Conseil de Ville le 21e jour d'avril 1891 ainsi que tous droits et privilèges subséquents qui pourront être accordés par ordonnance municipale pour entreprise de l'abattage et de la réfrigération, en vertu d'ordonnances existantes ou à venir; les affaires commerciales seront conduites par cette corporation.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation sera et est fixé à trois cent mille dollars représentés par six cents actions de cinquante dollars ($50) par action, payables en argent ou en change ou en services ainsi qu'il sera jugé convenable par le Conseil de Direction sur le plein pouvoir duquel il sera décidé. Le Conseil de Direction aura pleinement pouvoir d'accepter et de recevoir des actions pleinement payées d'autres et en échange de tout droit, privilège, franchise, propriété de tout genre, de toute nature qui, en son opinion, il serait bon ou avantageux pour la corporation de posséder ou acquérir. Toute action émise qui sera payée en argent ou autrement sera considérée comme pleinement payée, et toutes les actions du fonds-capital émises et disposées différemment qu'il sera dit plus haut seront payées en argent, 25 pour cent sur la face de chaque dollar ou douze dollars et cinquante cents par action lors de la souscription, et le reste sera payé en argent à telles époques et en telles sommes que le Conseil de Direction jugera convenables par une résolution du Conseil, pourvu qu'aucune demande ou aucun appel ne soit fait excédant 10 0/0 sur le montant souscrit, et que chaque appel soit fait au moins trente jours à l'avance dans une feuille quotidienne de la ville de la Nouvelle-Orléans et pourvu, en outre, que le Conseil de Direction n'ait pas le pouvoir de faire aucun appel de fonds à moins que le vote de deux tiers des Directeurs n'ait été donné dans ce but par le Conseil des Directeurs dont la réunion sera publiée après annonce dans une feuille quotidienne de la Nouvelle-Orléans, pendant dix jours précédant cette réunion.

Tous les certificats d'actions seront signés par le Président et son suppléant, et par le Secrétaire, et porteront le sceau de la Corporation.

Aucune action ne sera transférable, excepté sur les livres de la corporation et l'avis de transfert sera remis au sujet de la cancellation, et les certificats d'actions au nom de celui qui transfert le dit certificat.

Aucun certificat d'action au capital ne sera émis tant que l'action ne sera pas intégralement payée, ni gage ni en propriété, ainsi qu'il sera pourvu dans cet article.

ARTICLE V.

Aucun actionnaire ne sera jamais tenu responsable des erreurs ou des contrats de cette corporation, ni pas plus que d'aucune des transactions, ni pas plus que pour la somme non payée sur les actions en son nom; de même qu'aucune informalité dans l'organisation de cette corporation n'aura l'effet d'aucune façon de rendre aucun actionnaire tenu responsable à la corporation au delà de la somme restée due sur son action.

ARTICLE VI.

Les pouvoirs de cette corporation seront dévolus et exercés par un Conseil de Direction qui sera élu tous les ans à partir de Novembre 1893, et qui sera composé de neuf actionnaires, chacun desquels possédera au moins 25 actions inscrites à son nom sur les livres de la corporation et une majorité de ces directeurs constituera un quorum pour l'expédition des affaires.

Le premier Conseil de Direction de cette corporation se composera de A. J. Forstall, Pierre Lanaux, John W. Westerfield et J. Tr[illegible] ... Ils auront pouvoir de nommer à leur décès. Ils auront pouvoir de pourvoir aux vacances. Le second mardi de novembre 1893, et annuellement ensuite, une élection de directeurs aura lieu au bureau de la corporation, après qu'avis en aura été donné dans un journal de publication au moins dix jours avant la date des dites élections.

Les élections se feront par ballottage et sous la surveillance de trois commissaires qui seront nommés par le Conseil de Direction. Les Directeurs resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment élus et qualifiés. Le Conseil de Direction désignera le jour de l'élection. Les Directeurs alors élus demeureront en pouvoir jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et auront qualifié. Chaque actionnaire aura droit à un vote pour chaque action possédée par lui.

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou altéré avec l'assentiment des trois quarts des actions représentées, et une majorité des actionnaires présents à une assemblée générale des actionnaires de cette corporation convoquée dans ce but par un avis publié dans un des journaux de la Nouvelle-Orléans pendant trente jours. Les changements qui seront apportés au fonds-capital exigeront un avis publié pendant quarante jours aux actionnaires.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute ou par limitation ou pour une autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois actionnaires qui seront nommés à cet effet à une assemblée générale des actionnaires convoquée trente jours après qu'avis antérieur aura été publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans; les dits liquidateurs resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la dite corporation aient été entièrement liquidées; et en cas de mort ou d'incapacité des dits liquidateurs, le survivant ou les survivants continueront à agir.

ARTICLE IX.

Chaque actionnaire, à toutes les assemblées pour l'élection des directeurs ou dans un autre but, aura droit, directement ou par procuration, à un vote sur chaque action de stock qu'il aura, pourvu que ce stock lui ait appartenu au moins trois mois avant le jour du vote.

ARTICLE X.

Lorsque les actions du fonds capital de cette Corporation appartiendront, ou seront au nom d'une raison sociale, un membre seulement de la dite raison sociale sera éligible comme directeur sur le même board ou à la même élection.

ARTICLE XI.

Le Board de Directeurs élira par scrutin un Président, un Vice Président et Secrétaire, et nommera tous les commis et agents, et pourra les renvoyer à leur gré, et fixera les appointements de tous les officiers de la Corporation, et le montant de sécurité qui sera requis des dits officiers et agents.

Le dit Board pourra aussi déléguer tels pouvoirs pour la transaction des affaires ordinaires de la compagnie aux comités de leur corporation, de leurs officiers ou agents qu'ils jugeront opportun, et pourra aussi nommer des agents dans et en dehors de l'Etat, sous telles conditions qu'ils jugeront nécessaires et le dit Board aura le pouvoir de faire les règles et règlements, et amender et altérer ceux-ci lorsque les intérêts de la corporation l'exigeront; et aura aussi le pouvoir de remplir toute vacance qui pourra survenir dans le Board de Directeurs. Telles vacances peuvent être déclarées par le Board de Directeurs, pour cause de mort, de démission, pour le manque d'actions requis, pour insolvabilité, ou absence sans permission pendant 30 jours.

Les dites vacances peuvent être remplies par les directeurs, même si le Board est réduit à moins de sept membres.

ARTICLE XII.

Cette corporation commencera les affaires dès que cinquante mille piastres de fonds capital de la corporation auront été souscrites ou vendues ou échangées pour propriétés.

Fait et passé à mon bureau, dans la ville susdite de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année mentionnée ci-dessus, en présence de Chas. G. Rebentisch et James B. Rosser, Jr., témoins ayant l'âge légal et résidant en cette paroisse, qui ont signé leurs noms avec les dites parties et moi, notaire, après que lecture du tout eut été faite.

(Original signé:)

A. J. FORSTALL, PIERRE LANAUX, JOHN W. WESTERFIELD, J. TRISCONI, B. L. TAYLOR, S. VIDALAT, C. G. REBENTISCH, J. B. ROSSER, Jr.

J. D. TAYLOR, Notaire public.

Je soussigné, conservateur des hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, certifie que l'acte ci-dessus [illegible] enregistré dans mon bureau dans le livre des actes [illegible]
(Signé) GEO. GUIBAULT.
Nouvelle-Orléans, 10 octobre 1891.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Je, Joseph Dewey Taylor, notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, certifie que ce présent est une copie vraie et une copie fidèle et exacte de l'acte primitif d'incorporation du People's Slaughter-House and Refrigerating Company, et du certificat de l'Annotateur des Hypothèques pour la paroisse d'Orléans attaché et enregistré dans les archives de mon notariat.

En témoignage de quoi, j'ai apposé ma signature et mon sceau de notaire dans la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ce dixième jour d'octobre, année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt onze.

(Signé) J. D. TAYLOR,
Notaire Public.
12 oct—6 f en 30

VENTES A L'ENCAN.

PAR JULES A. A. ROUSSEAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu de la résidence élégamment garnie, No 308 Chemin du Bayou, au coin de la rue Roman, consistant d'un riche ameublement de salon recouvert de soie cotelée, F. P. Miroirs, pendules et ornements de cheminée, bibliothèque à cylindres, tapis de Bruxelles et autres, rideaux, porte-chapeaux, gravures, meubles de salle à manger, table à rallonge, jardinières, meubles de chambres à coucher, poêle et tuyau de corridor, plante, meubles de salle à manger, batterie de cuisine et meubles de ménage en général.

Aussi—Boucles d'oreilles en diamant, montre et chaîne en or, bracelet, argenterie, etc., etc.

Un piano droit, à peine usé, coûtant $600.

Succession de Mme Wilhelmina Justus.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,881.

Il sera vendu MERCREDI, 4 novembre 1891, à 11 heures A. M. à l'endroit ci-dessus décrit, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 octobre 1891. Conditions, comptant. JULES A. A. ROUSSEAU.
22 oct—23 27 31—3 4 nov Encanteur.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,784—Division B.

Dans l'affaire de Charles Weiss, demandant une monition

ATTENDU que Charles Weiss a, le 10 juillet 1890, par un acte pardevant Ernest Commagère, notaire public en cette ville acheté de F. G. Schreiber, Mme Pauline Schreiber, femme de Martin Milhas, Mary Elizabeth Schreiber, femme de F. J. Dorsey, Mary Schreiber, John Schreiber, Mme Pauline Schreiber et Louis E. Schreiber, la propriété décrite ci-après.

Laquelle vente est en confirmation de l'adjudication faite au dit Charles Weiss à l'enchère publique le 26 juin 1890 par J. J. Hoey, encanteur en cette ville, en vertu d'un jugement rendu par la dernière Deuxième Cour de District judiciaire pour la paroisse d'Orléans, district municipal de la Nlle Orléans pour un partage, le 22 avril 1880 et signé le 3 mai 1880, dans l'affaire de Peter G. Schreiber vs Mme M. J. Schreiber, tutrice naturelle, et autres. No 2,118 du Dossier de la dite Cour, et attendu que le dit Charles Weiss a demandé à cette Cour une Monition en annonce conformément aux sections 2,370, 2,371, 2,372 et 2,373 de la Loi du 10 mars 1870 et de l'Acte No 96 approuvé le 10 mars 1870 et "Un Acte pour les commencements de vente des biens en raison des statuts d'un caractère général."

Par conséquent qu'il soit maintenant connu et que toutes les personnes intéressées de l'affaire soient citées et ordonnées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, qui peuvent établir un droit quelconque titre ou réclamation à la propriété dite ci-après, ou qui peuvent alléguer nullité quelconque dans le décret, ou le jugement de la cour et auxquels la vente dont il est question ci-dessus ont été faites en toute régularité ou illégalité dans les estimations et annonces dans le temps ou le mode de vente, ou pour toute autre déficience ou irrégularité qu'est ce sera fondée dans les trente jours à partir de la date que cette monition a été insérée pour la première fois dans les journaux publics, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire dont le numéro et le titre sont donnés ci-dessus à laquelle vente le dit Charles Weiss est devenu l'acquéreur au prix et pour la somme de mille huit cent cinquante piastres ($1,850 00) comptant.

Description de la Propriété.

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg St Joseph, dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet désigné par le numéro Quatorze sur le vieux plan du dit faubourg, actuellement désigné par le No 268 sur le nouveau plan, dressé par H. C. Brown, arpenteur, borné par les rues Camp, Peniston, Chestnut et Général Taylor; les dits lots sont désignés par les numéros Onze et Douze, d'après un plan de Pacquette Clapeyron, daté le 20 novembre 1865 et déposé au bureau de Hugh Madden ex-notaire en cette ville, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque trente deux pieds de face à la rue du Camp sur cent quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No Onze forme l'encoignure des rues Camp et Général Taylor.

Nouvelle-Orléans, 18 septembre 1891.
(Signé) FRED D. KING, Juge.
(Signé) E. A. LUMINAIS, Greffier.

Une copie exacte, bureau du greffier, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Nouvelle-Orléans, 18 septembre 1891.

Une copie exacte.
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
21 sept—

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magasine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Collége.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
62 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N.R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Domaine.
231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
112 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
656 Royale et Dauphine.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI, 27 octobre 1891, à midi, dans leur salle d'encan, No 86 rue de Chartres.

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Aussi 75 caisses d'échantillons des manufactures. 27 oct—1f

PAR CARLOS DERBES.

Chevaux, Mulets.

MARDI, 27 Octobre, à midi, au Eagle Stable, 37 et 39 rue Dauphine—Un grand assortiment de chevaux et mulets.

PAR CARLOS DERBES, Encanteur—MARDI, 27 octobre, à midi, au Eagle Stable, 37 et 39 rue Dauphine—
Conditions—Comptant. 24 oct—2f

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE MAISON DE RESIDENCE ELEGANTE

S'Elevant sur un Beau Terrain,

No 525 Avenue St-Charles,

—ENTRE LES RUES—

JOSEPHINE ET JACKSON,

Dans le Voisinage des Belles Demeures

—DE—

MM. Howard, Mohle, Farrar, Preston, Whitney et Autres.

Succession de J. B. Solari.

No 32,188—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

VENTE A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Francis A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, en congé, ordre daté et signé dans la susdite affaire, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir—

La maison de résidence de choix à deux étages No 525 avenue St-Charles, entre les rues Joséphine et Jackson, dans le Quatrième District, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Jackson et Joséphine. Les terrains sont désignés par les Nos 4 et 5 et mesurent comme suit:

Le terrain No 4 mesure 33 pieds de façade rue St-Charles, sur 127 pieds 10 pouces, 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et 33 pieds de largeur à l'arrière.

Le lot No 5 est contigu au No 4 et mesure 33 pieds de face à la rue St-Charles, sur 145 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Joséphine, 31 pieds 11 pouces de largeur dans le fond et une profondeur sur l'autre ligne de côté de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, auquel endroit la ligne court 1 pied 1 pouce vers la rue Joséphine et s'étend à une autre profondeur de 17 pieds 4 pouces et 7 lignes.

La résidence est retirée de la rue et des deux lignes de côté, les terrains ont un jardin et une pelouse; la maison a un intérieur élégant, fini et admirablement disposé pour le confort et les besoins d'une grande famille.

Le site est un des mieux améliorés et des plus attrayants sur l'avenue.

Il faut une carte de l'encanteur pour visiter l'endroit.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance à un, deux ou trois ans de crédit en billets de coupons égaux portant 8 pour cent d'intérêt de la date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue. Le dit acte hypothécaire contiendra les clauses usuelles de 5 pour cent de frais d'honoraires d'avocat en cas de procès, et l'assurance sur la bâtisse et les améliorations si vendues aux dites conditions mentionnées et décrites pour les montants des dits billets. L'acquéreur déposera 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant N. B. Trist, notaire.
25 oct—28—nov 1 8 15 22 28

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un îlet de terre de valeur amélioré, sur le Chemin de Gentilly, en face l'entrée principale de Fair Grounds, et à deux blocs de la station des chars du Orleans R. R.

Succession de Eulalie Fee, femme décédée de P. Lapeyrade.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A, No 31,620.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 28 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 20 octobre 1891, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la dite succession, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un certain îlet de terre dans le 3me District de la ville, borné par le Chemin de Gentilly, les rues Aubry, Dabadie et Clay, mesurant 352 pieds 9 pouces de face au Chemin de Gentilly, 216 pieds 4 lignes de face à la rue Aubry, 315 pieds 11 pouces de face à la rue Clay, et 46 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Dabadie, le tout plus ou moins.

Ensemble avec une maison en bois à un étage recouverte en ardoises, ayant en tout 2 galeries et 6 chambres. Dans le fond une grande écurie avec magasin sur pour 40 voitures, hangar, poulailler, puisards et citernes, jardin et pelouse, etc. Aussi une citerne pour boire, hangar, poulailler, puisards, etc. ainsi que les terrains qui sont entourés.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance à un, deux, à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété, avec toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent au-dessus du prix de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
24 oct—24 31—nov 7 14 21 28

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

EXCELLENT PLACEMENT

—DANS DES—

Propriétés Foncières Améliorées.

—LA—

Rangée de double corps de logis à deux étages.

Nos 8, 10, 12 et 14 rue Annonciation.

—ET—

Nos 243, 245, 247 et 249 rue Tchoupitoulas,

Entre les rues Delord et Poeyfarré.

A L'ENCAN.

Succession de Andrew J. Dunn.

No 30,611—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JOHN H. O'CONNOR Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. F D King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement absent en congé, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 16 octobre 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

La Rangée de bâtisses à deux étages, coin des rues Delord, Tchoupitoulas et Annonciation, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Tchoupitoulas, Delord et Poeyfarré.

Le terrain est composé des lots Nos 1 et 2.

Le terrain est composé de lots Nos 1 et 2 mesurant comme suit: Le lot No 1 mesure 64 pieds 7 pouces de face à la rue Annonciation, 70 pieds 2 pouces rue Tchoupitoulas, 47 pieds 11 pouces et 7 lignes sur la ligne le divisant du lot No 2 et 21 pieds 8 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté opposée. Le lot No 2 mesure 26 pieds 10 pouces à la rue Annonciation, 29 pieds 1 pouce et 2 lignes rue Tchoupitoulas 47 pieds 10 pouces et 7 lignes sur la ligne le divisant du lot No 1 et 59 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la ligne le divisant du lot No 3, le tout étant plus ou moins.

La propriété est dans un voisinage bien amélioré, près du marché Ste Marie, du Magasin Cotton Mills et la Louisiana Rice & Corn Mill. Accessible à plusieurs lignes de chemin de fer.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans, avec intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente, garanti par hypothèque et privilège du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. S. Ward, Esq. notaire public, No 61 rue du Camp.
18 Oct—18 25—nov 1 8 15 21.

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ DE VALEUR

Dans le Sixième District.

La Résidence bien connue de B. Onorato.

COIN AVENUE ST-CHARLES ET LA RUE OCTAVIA.

Dans l'affaire de B. Onorato, interdit

No 31.862—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Chas D. Stuart, encanteur—SAMEDI, le 14 novembre 1891, à la Bourse des Encanteurs, à midi, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, en date du 2 avril 1891, nous vendrons à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir—

La propriété dans l'îlet borné par l'avenue St-Charles, l'avenue Peters, les rues Octavia et Jennet, ayant une façade sur l'avenue St-Charles de 140 pieds 7 lignes sur 252 pieds 10 pouces de profondeur sur la rue Octavia, 315 pieds 10 pouces et 3 lignes sur la ligne la plus rapprochée de l'avenue Peters et 135 pieds sur la ligne du fond.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance dans un ou deux ans, garanti par billets portant intérêts de 8 pour cent par an, à partir de la date du paiement jusqu'à parfait paiement, assuré par hypothèque spéciale et lien ou privilège du vendeur sur la propriété vendue, l'acte portant toutes les sécurités et clauses usuelles, de 5 pour cent d'honoraires d'avocat pour en forcer la collection; les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée, l'acquéreur devant payer un sou du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles de 1891. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Voir le plan à la Bourse. Des cartes d'admission peuvent être obtenues des encanteurs.
11 oct—11 18 17 24 31—nov 7 13 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un bien de campagne de valeur.

La Ferme Roquevert.

A Ocean Spring, Mississipi.

No 32,558—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT Paul, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune—Le MERCREDI, 25 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, Nouvelle-Orléans, Louisiane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile du District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, daté le 15 septembre 1891, dans l'affaire de la succession de Louis Roquevert, il sera vendu à l'encan, cette propriété de valeur et productive connue comme le "Roquevert Place", près de Ocean Springs, Mississippi, anciennement connu comme le "Bradford Landing", sur le Old Fort Bayou, comprenant toute cette étendue, ce morceau ou portion de terre situé, se trouvant et étant dans le comté Jackson et l'Etat du Mississipi et particulièrement décrite comme suit: Le south east quarter du north east quarter de la section dix-huit, circonscription 7, range 8, ouest.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant.

Actes de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant R. H. Downing notaire.

L'acquéreur assumera les taxes de 1891 au-dessus du prix d'adjudication et un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication pour lier la vente.
24 oct—24 31—7 14 21 25 nov

PAR JAS P. GUINAULT.

Bâtisse à étage avec écurie, rue Génois, entre les rues Commune et Gravier.

Une portion de terre située dans la paroisse St-Tammany.

Succession de Madame Pauline Jacquet, épouse de Joseph Estrade—No 33,312.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, No 60 rue Bienville—SAMEDI, 14 novembre 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 octobre 1891, les propriétés suivantes, savoir:

1° Trois lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 775, borné par les rues Génois, Gravier, Commune et Télémachus, désignés par les Nos 9, 10 et 11, mesurant ensemble 90 pieds de face à la rue Génois, sur 144 pieds de profondeur. Ensemble une bâtisse à étage ayant corridor au centre, et quatre chambres, écurie, jardin, lieux d'aisance, et citerne, etc., etc.

2° Une portion de terre située dans la paroisse St-Tammany, Etat de la Louisiane, contenant 161 93/100 d'acres de terre étant la Est 1/2 de N. E. 1/4 Section 19, O. 1/4 de N. O. 1/4 Section 20, Township 8, 13 E.

Cette terre se trouve à une distance de 4 milles de la ville de Slidell et près du Pont Marie.

Le East La. Railroad allant à Mandeville qui n'est pas encore achevé, mais qui le sera bientôt, traverse la propriété.

Le tout d'après plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Geo. W. Dearing, Jr, notaire.
13 oct—13 17 24 31—nov 7 14

Deux jolis Cottages doubles, à l'encoignure des rues Union et Bourgogne, Nos 400 et 402 rue Bourgogne. Un grand terrain formant l'encoignure des rues Marais et Annette.

Maison à étage rue des Marais, No 119.

Une grande tonnellerie à étage rue Marigny, No 16 et 18, près du fleuve et à proximité des dépôts des chemins de fer, magnifique emplacement.

Succession de Auguste Villermont.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dossier No 23 746—Division D.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau No 60 rue Bienville—SAMEDI, 14 novembre 1891, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 octobre 1891.

Les propriétés suivantes, à savoir—

1° Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Dauphine, Union et Bontemps et mesurant, à savoir: Un des susdits lots formant l'encoignure des rues Union et Bourgogne a 31 pieds 4 lignes de face à la rue Bourgogne, sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur et face à la rue Union.

2° Et l'autre lot a 32 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue Bourgogne sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur, le tout plus ou moins. Sur chaque lot se trouve un joli cottage double divisé en deux corps de logis et contenant chacun huit chambres, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

Le tout couvert en ardoises.

3° Un autre lot de terre avec toutes les améliorations qui en dépendent, à l'exception de l'église qui appartient aux locataires, situé dans le même District dans l'îlet compris entre les rues Annette, St Antoine, Marais et Urquhart. Lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Annette et Marais et mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue des Marais sur 83 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur et face à la rue Annette.

4° Un certain lot de terre situé dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Marais, Urquhart, Marigny et Mandeville, mesurant 30 pieds de face à la rue des Marais sur une profondeur, entre lignes parallèles de 120 pieds. Ensemble une maison à étage ayant plusieurs chambres, cuisine, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

5° Trois lots de terre situés dans le même District, désignés par les Nos 3, 4 et 5, dans l'îlet renfermé par les rues Marigny, Champs-Elysées, Victory et North Peters, lesquels lots de terre sont contigus et mesurent ensemble 70 pieds 3 pouces de face à la rue Marigny sur 123 pieds 2 pouces de profondeur. Ensemble une grande bâtisse à étage construite à l'usage d'une tonnellerie ayant été construite tout récemment et offrant tous les avantages possibles à quiconque entreprendrait ce genre d'affaire.

—Aussi—

Deux actions de New Orleans Insurance Association de $30 chacune d'après le certificat No 610.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Pour les actions comptant, pour les propriétés un tiers ou davantage comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt de la date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année courante en sus du prix d'acquisition et feront un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'achat.

Actes de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire.
11 oct—11 17 24 31—nov 7 14

Résidence à l'encoignure des rues Joséphine et Clara.

Succession de Veuve Agnès Clairin.

Cour Civile de District—Dossier No 30,742.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: No 60 rue Bienville—SAMEDI, 14 novembre 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 octobre 1891, la propriété suivante, savoir—

Un lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 394, borné par les rues Clara, Joséphine, St André et Willow, mesurant 26 pieds de face à la rue Joséphine, sur une profondeur entre lignes parallèles et faisant face à la rue Clara de 31 pieds, et formant l'encoignure des rues Joséphine et Clara. Avec l'usage en commun d'une allée dans le fond de 8 pieds de large sur 22 pieds de long, donnant sur la rue Clara.

Ensemble une résidence couverte en ardoises, ayant quatre chambres, cuisine double avec couverte en ardoises, citerne, lieux d'aisance, etc., etc. Le tout divisé en deux corps de logis.

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant, la balance à un an de crédit en un billet portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt par an de la date et avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant Jules Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur sur le prix d'achat.
11 oct—11 17 24 31—nov 7 14

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

Le joli cottage simple pour résidence, No 174 rue du Quartier, entre St-Claude et Trémé.

J. H. Glaze vs. E. A. Brandao, tuteur et als.

No 33.704—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 7 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 23 septembre 1891, affirmant les délibérations d'une assemblée de famille, enregistrée le 15 septembre 1891 par l'Hon. Fred D King, juge de la dite Cour, Division "B," siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, actuellement absent en congé, rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° **Un lot de terre** situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Quartier, Chemin du Bayou, St-Claude et Trémé, mesurant 36 pieds 8 pouces de face à la rue du Quartier sur 76 pieds de profondeur plus ou moins, entre lignes parallèles. Etant composé de tous les lots Nos 1 et 2 sur une esquisse par E. Surgi, ingénieur, le 14 décembre 1862, d'après un acte pardevant A. Doriocourt, notaire, le 25 décembre 1862.

2° **Une autre portion de terre**, No 3 adjacent dans le fond au lot décrit ci-dessus, sur l'esquisse susdite et mesurant 35 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond des lots 1 et 2, même mesure sur la ligne du fond sur 13 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un joli cottage simple en bois avec vaste entrée sur le côté, corridors, galerie, plusieurs appartements, etc., situé dans le coin uni, dépendances, etc., à proximité des chars, des églises et des écoles, dans un voisinage tranquille.

La maison n'est jamais restée vide.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, à l'option des acquéreurs, la portion de crédit devra être représentée par les billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, de la date de la vente jusqu'à paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, et toutes les autres clauses de garantie dans les actes de vente; les améliorations seront tenues assurées pour le montant de la portion de crédit, et les polices d'assurances seront transférées au détenteur ou détenteurs des billets, et l'acquéreur paiera en outre de son adjudication, les taxes de 1891.

Dix pour cent du prix d'achat sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.
4 oct—4 10 17 24 31—nov 7

L'Abeille de la [illegible]
MARDI, 27
Mandeville.
LE STEAMER
[illegible]
CUMP[illegible]
CHI[illegible]
Queen and
Banque
NO. 51
Frictio
Deux
GRAND
CHARL[illegible]
—Voyons!
—Ah! mon
l'aimes!